

Position du *muban* déterminée par les coordonnées du système de projection de Mercator transverse universelle;

Localisation du *muban* sur une feuille de la carte au 1/50 000 si possible.

Le fichier qui contient ces renseignements élémentaires établis et contrôlés au moyen d'ordinateurs sera probablement achevé en 1970 et devrait permettre de constituer un répertoire.

#### Annexe

### CONTENU ET STRUCTURE DE LA NOMENCLATURE GÉOGRAPHIQUE THAÏLANDAISE

Les éléments d'information portés dans cette nomenclature se rangent sous cinq rubriques différentes et sont inscrits dans l'ordre suivant:

1. *Changwat* (unité administrative la plus élevée):
  - a) Localisation descriptive dans le *phak* (région) et identification sur la carte;
  - b) Unités administratives voisines, indiquées dans le sens de la marche des aiguilles d'une montre, à partir du nord;
  - c) Moyens de transport à partir de Bangkok, capitale de la Thaïlande: chemins de fer, routes, voies fluviales, voies aériennes;
  - d) Distances de Bangkok en kilomètres par les routes indiquées;
  - e) Paysage;
  - f) Population d'après le chiffre du dernier recensement arrondi au millier (par exemple, une population de 225 761 personnes est indiquée par le nombre 226 000);
  - g) Activités économiques;
  - h) Origine des noms et leurs légendes;
  - i) Lieux et éléments géographiques et historiques importants;
  - j) Noms des *amphoes* du *changwat*.
2. *Amphoe* (subdivision du *changwat*):
  - a) Localisation dans le *changwat*;
  - b) Unités administratives voisines considérées dans le sens de la marche des aiguilles d'une montre;
  - c) Moyens de transport à partir du *sala klang changwat* (siège du gouvernement du *changwat*);
  - d) Paysage;

e) Population, indiquée de la même manière que pour le *changwat*;

f) Activités économiques;

g) Origine des noms et leurs légendes;

h) Noms des *tambons* de l'*amphoe*.

3. *Tambon* (subdivision de l'*amphoe*):

a) Localisation dans l'*amphoe* et dans le *changwat*;

b) Origine des noms et leurs légendes;

c) Éléments géographiques et historiques importants (seuls les noms sont indiqués).

4. *Cours d'eau, montagnes, îles et autres détails géographiques*:

a) Cours d'eau: renseignements sur sa longueur, sa source, son embouchure, les *changwats* qu'il borde et ses affluents et bref historique du nom;

b) Canal, petit cours d'eau, lac, étang, estuaire, baie, passage étroit sur terre ou sur l'eau: renseignements sur la situation géographique et l'importance du détail, et historique du nom;

c) Montagne: renseignements sur sa situation géographique, l'altitude du sommet et les détails importants situés sur la montagne;

d) Îles: description aussi détaillée que pour les *changwats*, les *amphoes* ou les *tambons*, selon leurs dimensions et leur statut;

e) Autres éléments importants, tels que monastères, lieux ou monuments historiques et caractéristiques naturelles présentant un intérêt: renseignements sur la situation géographique, l'importance et l'histoire de ces éléments, ainsi que leur description générale.

5. *Traditions et coutumes*. Elles sont décrites par région (nord, nord-est, centre et sud) afin d'éviter la répétition des renseignements.

Les limites des *amphoes* et des *changwats* et les frontières nationales sont indiquées d'après les données relevées sur les cartes du Service géographique royal de Thaïlande ou d'après les renseignements fournis par le Ministère de l'intérieur. La position est parfois exprimée en latitude et en longitude.

Certains endroits bien connus, qui ne sont pas considérés comme des éléments géographiques, mais qui ont de l'importance du point de vue historique, économique ou des transports, sont également enregistrés.

L'orthographe des noms de *changwat*, d'*amphoe* et de *tambon* est conforme aux règles énoncées dans le dictionnaire thaï que l'Institut royal a publié.

La prononciation de tous les noms repose sur les règles de prononciation qui sont données dans le même dictionnaire. Si la prononciation populaire d'un nom diffère de la prononciation officielle, cette différence est l'objet d'un commentaire.

## RÉPERTOIRE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DU CANADA

### Document présenté par le Canada<sup>1</sup>

#### I

De 1898 à 1927, la Commission géographique du Canada, premier organisme créé en 1897 pour s'occuper des noms géographiques, publiait des listes des décisions qu'elle avait prises sur certains groupes de noms géographiques prêtant à contestation, mais les noms qui n'exigeaient pas d'examen spécial n'y figuraient pas. Ces listes étaient publiées à titre de suppléments aux rapports ministériels annuels ou dans le Journal officiel du Canada; elles n'étaient généralement pas communiquées au public et il était difficile de s'y reporter pour référence. Il a été décidé en 1950 qu'un répertoire contenant tous les noms géographiques aurait plus d'autorité et serait plus utile tant pour les services officiels que pour le grand public. Vu l'ampleur de la tâche, cette nomenclature ne pourrait contenir de renseignements

sur l'origine et le sens des noms et autres éléments d'intérêt historique.

On avait tout d'abord envisagé la publication d'une collection de répertoires régionaux qui auraient tous à peu près la même dimension et le sud-ouest de l'Ontario a été choisi pour faire l'objet du premier volume, qui a paru en 1952. Puis on a reconsidéré la question et décidé de publier les nomenclatures par province ou territoire car, même si certains volumes devaient être beaucoup plus importants que d'autres, elles seraient ainsi plus faciles à établir en collaboration avec chacun des services provinciaux intéressés et plus faciles à utiliser.

Les volumes suivants ont donc porté sur: la Colombie britannique (1953), le Manitoba (1955), le Nouveau-Brunswick (1956), le Saskatchewan (1957), l'Alberta (1958), les territoires du Yukon et du Nord-Ouest (1958), l'île du Prince-Edouard (1960), la Nouvelle-Ecosse (1961) et l'Ontario (1962). Le répertoire de Terre-Neuve et du Labrador doit paraître en 1967. Les travaux concernant celui du

<sup>1</sup> Le texte original de ce document, établi par J. K. Fraser, secrétaire exécutif, et R. Disipio, chef du Service du répertoire du Comité permanent canadien des noms géographiques, a paru en anglais sous la cote E/CONF.53/L.64.

Québec se poursuivent depuis deux ans en collaboration étroite avec la commission provinciale et il sera probablement publié en 1969.

On avait espéré pouvoir reviser les répertoires tous les 10 ans mais le manque de personnel et les délais d'impression ont obligé à reporter à 1967 la publication du premier répertoire révisé, celui de la Colombie britannique. Le répertoire du Manitoba est en cours de révision.

L'importance des volumes déjà parus va de 44 000 noms et 614 pages pour l'Ontario, 35 000 noms et 739 pages pour la deuxième édition du répertoire de la Colombie britannique à moins de 1 350 noms et 19 pages pour l'île du Prince-Edouard. Si le répertoire de la Colombie britannique comporte un plus grand nombre de pages, c'est en raison d'une méthode différente de localisation des détails géographiques qui exige souvent plus d'une ligne par nom.

## II

Les règles de classement alphabétique utilisées par la Commission des noms géographiques des Etats-Unis ont été adoptées en 1950, sous réserve des modifications qu'exigerait l'expérience acquise. On trouvera ci-après les règles de classement alphabétique appliquées pour le Répertoire des noms géographiques du Canada.

a) Le [terme spécifique, ou nom propre, est l'élément déterminant, le terme générique entrant en ligne de compte lorsqu'il faut énumérer deux ou plusieurs noms propres identiques.

b) Le nom d'une agglomération qui est identique à celui d'un détail géographique naturel figure avant ce dernier.

c) Les termes génériques qui précèdent des termes spécifiques sont inscrits à la suite de ceux-ci, séparés par une virgule. Exemples :

Monte Bluff	Point (pointe)
Monte, Cape	Cape (cap)
Monte Creek	Post Office (bureau de poste)
Monte Creek	Creek (ruisseau)
Monte Hills	Hills (collines)
Monte Lake	Settlement (petit village)
Monte Lake	Lake (lac)
Monte, Mount	Mountain (montagne)

d) Un nom n'est jamais rangé sous l'initiale d'un article ou d'un terme générique, à moins que celui-ci ne fasse partie d'un nom de personne ou du nom d'une agglomération ou ne soit utilisé avec un nom comportant un terme spécifique français et un terme générique anglais, par exemple :

Knoll, The	Hill (colline)
La Biche River	River (rivière)
Lac la Hache	Post Office (bureau de poste)
La Forme Creek	Creek (ruisseau)
La Garde Creek	Creek (ruisseau)
La Plante Sunker	Rock (rocher)
L.H. Creek	Creek (ruisseau)
The Knoll	Settlement (petit village)

e) Les règles de classement alphabétique des noms français sont analogues, à quelques exceptions près concernant l'emploi de l'article, par exemple :

Baie-d'Urfé	Post Office (bureau de poste)
Carillon, Rapide de	Rapids
Cheval-Blanc, Rapide de	Rapids

D'Aloigny, Ile	Island
d'en Bas, Petit chenal	Channel
d'en Haut, Chenal	Channel
Deux-Montagnes, Lac des	Lake
Grande Anse	Cove
Grande Baie, La	Bay
La Conception	Post Office (bureau de poste)
La Petite-Rivière	Station (gare)
L'Assomption	Village
Les Cèdres	Post Office (bureau de poste)
L'Islet	Town (ville)
Lorette, Rivière	River
Louis, Mont	Mountain
Mont-Royal	Station (gare)
Moulin-à-Vent, Pointe de	Point
Oka, Pointe d'	Point
Oka-sur-le-lac	Town (ville)
Orme, Ruisseau à l'	Creek
Pointe-Fortune	Village
Rivière-Rouge	Town (ville)
Ronde, Ile	Island
Rouge, Rivière	River

f) Un épithète précédant un nom français n'entre pas en ligne de compte, par exemple :

Baleine, Petite Rivière à la	River
Bleus, Les petits lacs	Lakes
Epaule, Grand lac à l'	Lake
Poisson-blanc, Petit lac	Lake

g) Les mêmes noms désignant des détails géographiques analogues sont énumérés en fonction de leur latitude, par exemple :

Brown Lake .. .. .	49° 15'	106° 22'
Brown Lake .. .. .	50° 27'	101° 12'
Brown Lake .. .. .	56° 10'	102° 30'

h) Les noms commençant par «Mac» ou «Mc» sont classés à la place correspondant à ces lettres.

i) Les noms commençant par «Saint», «St.» ou «Ste.» sont tous classés ensemble et dans cet ordre.

D'une façon générale, on ne s'écarte jamais des règles de classement alphabétique afin d'éviter, dans toute la mesure possible, les confusions de la part de l'utilisateur, compte tenu du fait que celui-ci cherche un nom sous le terme qui identifie le détail correspondant plutôt que sous celui qui le décrit. L'utilisateur cherchera la forme «Belle Isle, Strait of» plutôt que la forme «Strait of Belle Isle» (détroit de Belle-Isle).

## III

L'une des considérations qui ont présidé à l'établissement du Répertoire était qu'il devait contenir non seulement les noms officiellement approuvés d'usage courant, mais aussi les noms anciens et non officiels des détails géographiques et des agglomérations. L'utilisateur peut ainsi chercher un ruisseau qu'il connaît sous le nom de «Mud Creek» et voir que la nomenclature le renvoie à un autre nom qui en est le nom officiel. Les modifications de noms sont publiées dans les suppléments semestriels puis incorporées dans les éditions révisées des nomenclatures.

Un astérisque suivant le nom d'une agglomération indique que celle-ci n'existe plus. Ces noms sont en général

supprimés des cartes topographiques mais, dans les régions peu habitées du nord du Canada, le nom est habituellement conservé avec la mention «*Abandoned*» (abandonnée) ou «*Unoccupied*» (inhabitée).

#### IV

Bien que des termes comme «*city*», «*town*» et «*village*» (cité, ville et village) soient employés de façon raisonnablement uniforme dans tout le Canada pour désigner les agglomérations constituées en municipalités, la désignation des autres agglomérations varie d'une province à l'autre. Le terme «*hamlet*» (hameau) n'est utilisé que dans certaines provinces. Le mot «*settlement*» (petit village) désigne une collectivité moins étroitement groupée qu'un hameau, alors que le mot «*locality*» (localité) s'emploie pour des habitations groupées à un carrefour, pour un village abandonné ou pour une collectivité éparpillée. Pour déterminer le terme approprié dans la hiérarchie des agglomérations, on a recours aux données des recensements, aux archives municipales et à l'examen de cartes à grande échelle et de photographies aériennes. Ce terme descriptif figure dans la colonne intitulée «*Feature*» (nature du détail) après le nom de l'agglomération, par exemple :

Cobble Hill	Post Office (bureau de poste)
Hunts Inlet	Settlement (petit village)
Jackpine	Locality (localité)
Lobbville	Station (gare)
Mono Hills	Hamlet (hameau)
Ottawa	City (cité)
Sifton	Village (village)

Beaucoup de termes génériques utilisés dans la toponymie canadienne sont étrangers au grand public et appellent une explication dans la nomenclature. Celle-ci est fournie dans la colonne intitulée «*Feature*» (nature du détail) où le terme descriptif courant indique la nature du détail, comme «*pup (creek)*» [ruisseau], «*tolt (hill)*» [colline], «*tickle (passage)*» [passage], «*pingo (hill)*» [colline], etc.

#### V

Les divisions et la terminologie administratives ne sont pas les mêmes dans tout le Canada et varient en fonction de l'évolution historique et des caractéristiques du terrain. La plus grande partie du Canada oriental est divisée en comtés, eux-mêmes divisés en municipalités ou paroisses, certaines parties du Québec du Nord et de l'Ontario constituant des districts. Les provinces de la prairie utilisent la subdivision cadastrale composée de sections, de municipalités et de circonscriptions (*range*). En Colombie britannique, les comtés de l'Est sont remplacés par des districts administratifs.

La colonne intitulée «*Location*» (emplacement) donne des renseignements généraux permettant à l'utilisateur de déterminer facilement l'emplacement général d'une agglomération ou d'un détail géographique naturel. Chaque agglomération est localisée par l'indication de son district administratif ou par rapport à une agglomération plus importante bien connue. Les détails naturels sont localisés par rapport à d'autres détails plus importants dont beaucoup sont indiqués sur la carte de référence que contient la nomenclature. Dans la nomenclature de la Colombie britannique, la colonne «*emplacement*» donne plus de détails que dans celles des autres provinces car le système

de quadrillage employé n'indique pas les coordonnées géographiques.

La colonne intitulée «*Position*» donne les coordonnées géographiques de chaque détail (sauf pour la Colombie britannique). La latitude et la longitude, exprimées à la minute près, sont déterminées d'après les cartes terrestres, marines ou aéronautiques les plus récentes et se réfèrent à l'embouchure des cours d'eau et au centre des lacs, baies, péninsules ou îles.

#### VI

Chaque répertoire comprend un exposé préliminaire expliquant la méthode employée pour le classement des agglomérations, pour les renvois, pour le classement alphabétique et pour la localisation de chaque détail. Il comprend aussi une liste des abréviations. Le répertoire de la Colombie britannique contient aussi un chapitre sur l'histoire et le développement de la province, ainsi que des tableaux de renseignements géographiques sur les principaux cours d'eau, les îles et les lacs, et les noms des agglomérations constituées en municipalités. Un chapitre sur le climat qui figurait dans la première édition de ce répertoire a été éliminé de la seconde.

Le répertoire de Terre-Neuve et du Labrador contiendra un chapitre séparé sur les noms des îles Saint-Pierre-et-Miquelon. Tout en reconnaissant que la nomenclature de ces possessions françaises échappait à la juridiction du Canada, on a pensé qu'en raison de la proximité de ces îles il serait utile aux usagers du répertoire d'y trouver leurs noms géographiques, relevés sur des cartes topographiques françaises et vérifiés auprès des autorités compétentes à Paris.

#### VII

L'élaboration de chaque volume du Répertoire des noms géographiques du Canada consiste essentiellement à grouper les noms approuvés de la province intéressée. Ces données sont contenues dans un fichier alphabétique qui indique, pour chaque nom, sa forme correcte, la désignation, l'emplacement et la position géographique du détail correspondant, la date à laquelle il a été approuvé, la carte de référence et l'origine ou la signification du nom si elles sont connues. Avant publication, l'exactitude de ces renseignements est vérifiée, afin que le répertoire tienne compte de toute modification récente, les différences sont vérifiées auprès des services provinciaux, enfin les noms sont reproduits sur des fiches photographiques. Après une nouvelle vérification, ces fiches servent au tirage des épreuves qui sont, à leur tour, corrigées par le personnel du service de la nomenclature. Le prix de vente et le tirage sont fixés en consultation avec les services d'impression du gouvernement.

La collaboration des représentants des provinces au Comité permanent canadien des noms géographiques joue un rôle essentiel dans l'établissement des nomenclatures. Le secrétariat se charge de rassembler les données fondamentales et de prendre les dispositions concernant l'impression, le coût et la présentation générale de chaque volume, mais les renseignements concernant la désignation des détails géographiques, ainsi que l'exposé préliminaire, sont rédigés en liaison étroite avec les services de la province intéressée.

On peut se procurer la plupart des volumes du Répertoire des noms géographiques du Canada auprès du Queen's Printer (Imprimerie royale), Ottawa (Canada).